## Étape 5 : recevoir l'attribution des fonds et signer l'accord juridique

Dès qu'un PAP est approuvé, le Mécanisme du DREF pour l'ABP procède à l'attribution des fonds demandés dans le budget pour ce protocole d'action précoce spécifique. Un résumé du PAP et son budget sont publiés sur la page Appels de la FICR.

Dès que l'attribution est faite, la FICR, la Société nationale et la Société nationale partenaire (le cas échéant) signent un accord de financement du projet et reçoivent les ressources destinées aux activités de préparation pour la première année ainsi que les coûts ponctuels du prépositionnement que mentionne le PAP.



Pour éviter tout retard dans la signature de l'accord de financement du projet, il faut s'accorder sur les rôles et responsabilités (ainsi que les coûts qui en découlent) de chaque partenaire à un stade précoce du processus.